

Nous contacter pour de plus amples informations



Réseau AISEC-Synergies  
Association Interrégionale OUEST :

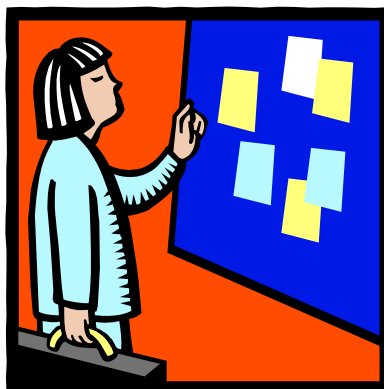
04. La Moignerie, 35120 LA BOUSSAC

☎ 02 99 80 08 87 ☎ -au prix d'une communication locale- 08 72 33 08 86 ☎ 06 75 48 20 64

Mail : [aisec.synergies-ouest@laposte.net](mailto:aisec.synergies-ouest@laposte.net)

## Fiche intervention n° 1 - action sociale - année 2005

### HABILITATION À LA MÉTHODE PIC DE LA RECHERCHE D'EMPLOI



#### A destination de :

- des conseillers en insertion sociale, socioprofessionnelle ou professionnelle,
- des bénévoles intervenants dans le champ de l'insertion,
- des structures pour lesquelles ils travaillent (*organismes de formation, structures d'insertion, associations de solidarité, services ad-hoc des collectivités...*).

© Créasafe – réf 2005 120 10002 – dépôt du 01/12/2005.

La « **PROGRAMMATION INITIALE ET CONTINUE DE LA RECHERCHE D'EMPLOI** », est une méthode conçue par le Réseau AISEC et déposée.

Cette méthode permet une réflexion préalable à l'organisation de sa recherche d'emploi, un repérage des démarches & des actions à réaliser pour aboutir dans des projets professionnels préalablement identifiés.

Elle permet également « d'outiller » une recherche de stage(s) ; constituant ainsi un entraînement « en situation » à la recherche d'emploi.

### **HABILITATION & MÉTHODE**

Cette méthode est la propriété de son concepteur.

Son usage nécessite une habilitation de l'auteur, ou des organismes autorisés à la dispenser.

Elle est composée de :

- un outil principal, le PIC de la Recherche d'Emploi (*schéma euristique ou « carte mentale »*)
- un « mode d'emploi », (*objectifs, conditions d'utilisation, pré requis*),
- un séquençage pédagogique « type », étudiés au cours de la session d'habilitation, et adaptables aux différentes situations (*accompagnements individuels ou collectifs notamment*).

### **HABILITATION ET CONDITIONS D'UTILISATION :**

- l'habilitation de niveau I (*« accompagnateurs utilisateurs »*), est délivrée par le concepteur ou les organismes de formation mandatés, à des acteurs professionnels ou bénévoles de l'insertion professionnelle, justifiant d'une pratique de plus de six mois, au cours d'une session d'une demi-journée, permettant la présentation complète de la méthode « en situation », et la délivrance d'une attestation\*

- l'habilitation de niveau II (*« habilitateurs niveau I »*), est délivrée aux titulaires d'une habilitation de niveau I, présentant au concepteur ou à un organisme de formation mandaté, au cours d'une session collective ou d'une séance individuelle, un dossier présentant au moins trois situations de mise en œuvre, décrites et évaluées au regard d'objectifs préalablement définis. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation\*

- Seul le schéma, format A3 en couleur, disponible auprès du concepteur ou des organismes habilités à le distribuer sont utilisables auprès des publics en insertion (*toute autre forme constitue une contrefaçon*).

\*Il est tenu un répertoire centralisé des personnes habilitées -niveaux I & II-, qui peut être interrogé auprès du Réseau AISEC-Synergies.

<b>Quoi ?</b> Principale réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- habilitation niveau I (<i>sessions collectives ou individuelles</i>), à destination des accompagnateurs.</li> <li>- habilitation niveau II (<i>sessions collectives ou individuelles</i>), à destination des formateurs d'accompagnateurs.</li> </ul>
<b>Quand ?</b> planification	Sur demandes individuelles ou institutionnelle
<b>Qui ?</b> pilotage	Un pilote AISEC-Synergies, Le cas échéant, des membres militants ( <i>volontaires ou salariés</i> ) de l'association dotés de la compétence pour encadrer ces interventions.
<b>Pourquoi ?</b> Objectifs, Fondements & perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'accompagnement des bénéficiaires,</li> <li>- Outiller les accompagnateurs, contribuer à l'évaluation des pratiques,</li> <li>- Contribuer à crédibiliser les accompagnements.</li> </ul>
<b>Comment ?</b> Méthodologie	habilitation niveau I : Le Pilote AISEC-Synergies auprès d'un groupe maximum de 6 personnes ( <i>ou d'un seul demandeur</i> ), en présentiel. habilitation niveau II : Le Pilote AISEC-Synergies recevra à la date convenu, le dossier réalisé par le demandeur, des conseils pour la réalisation de ce dossier seront proposés, un entretien téléphonique sera réalisé, si nécessaire. Les personnes ayant satisfait aux conditions d'habilitation, reçoivent le certificat correspondant.
<b>Combien ?</b> Quels coûts ?	L'intervention du pilote AISEC-Synergies est d'une demi-journée ( <i>base de 500e HT/J, indifféremment du nombre de participants</i> ). Pour le présentiel des frais de transport et de mission sont susceptibles d'être facturés.
<b>Où ?</b> Territoires concernés	habilitation niveau I : Couverture infrarégionale, Territoire de la région bretonne et des régions limitrophes, habilitation niveau II : couverture nationale.